



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 31378

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur l'extension du champ d'application de la notion de personne handicapée. En effet, les personnes marginalisées, en situation de grande précarité, bénéficient actuellement des aides et des prestations accordées jusqu'ici aux seules personnes souffrant d'un handicap, tel qu'il est défini par le décret du 4 novembre 1993. Il s'ensuit un amalgame qui ne bénéficie ni aux uns ni aux autres. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de revenir à une plus stricte application de la loi de 1975.

Données clés

Auteur : [M. François Goulard](#)

Circonscription : Morbihan (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31378

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : santé et action sociale

Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 1999, page 3583